



COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

Les points suivants ont été présentés en conseil municipal :

- 1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24/11/2023
- 2 Baux de chasse 2024-2033 – Adjudication du lot 2
- 3 Programme de travaux 2024
- 4 Foyer – Révision des conditions de location

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHEPORN s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de Boucheporn, le 15 janvier 2024 à 20h00, dans la salle du conseil, sur convocation préalable en date du 09 janvier 2024.

Madame le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés

Présents : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – WANNY André – KAISER Christoph – MULLER Christophe – KRYSS Régis – COLBUS Virginie – LEONARD Richard – WEISSE Thomas – MEYER Estelle

Absents excusés : WEBER Barbara – BIEBER Céline – BIORDI Luigi – LACOTTE Stéphane

Procurations : de WEBER Barbara à WANNY André, de BIORDI Luigi à FICKINGER Micheline, de LACOTTE Stéphane à BOTTIN Sandrine

Sur proposition de Madame le Maire, Madame HEIL Sabine, Secrétaire de Mairie, est désignée Secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint en début de séance et aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

DCM N°24-01-15-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/11/2023

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret d'application n°2021-1311 du même jour ;

Considérant que le procès-verbal permet d'établir et de conserver l'ensemble des faits qui ont constitué la séance, et notamment, les décisions qui y ont été prises ainsi que les conditions dans lesquelles elles ont été votées ;

Considérant que toute personne morale ou physique a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil Municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2023 tel que présenté.

L'assemblée n'ayant pas de complément à apporter, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal de la séance du 24 novembre 2023.

DCM N°24-01-15-02 – BAUX DE CHASSE 2024-2033 – ADJUDICATION DU LOT 2

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 20 octobre 2023 décidant de recourir à la procédure d'appel d'offres pour la mise en location du lot 2 de chasse communale pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033 et fixant les critères de sélection des offres ainsi que le prix de retrait ;

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal (annexé à la présente) de la réunion de la Commission Communale Consultative de Chasse du 09 janvier 2024 ayant examiné les 2 dossiers de candidatures reçues ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ ATTRIBUE le lot de N°2 de la chasse communale, pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033, dans le respect du cahier des charges des chasses communales élaboré pour la période du 02/02/2024 au 01/02/2033 et approuvé par arrêté N° 2023-DDT-SERAF-UFC N°9 de M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, en date 20 avril 2023, à M. CRAUSER Vincent, domicilié 16 bis rue du Comte de Bony de Lavergne à BOULAY (57220) pour un loyer de 5.000 € par an.

⇒ AUTORISE Madame le Maire à signer le bail chasse

DCM N°24-01-15-03 – PROGRAMME DE TRAVAUX 2024

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2024, Madame le Maire propose, après avis de la Commission des Travaux qui s'est réunie le 11 janvier 2024 :

⇒ d'inscrire les travaux et achats suivants :

- Réfection des avaloirs endommagés
- Réfection de la toiture de l'ancien rucher (bâtiment à l'arrière de la cour d'école) : lieu de stockage pour les jeux et matériels extérieurs de l'école mais impossible à l'heure actuelle en raison d'un problème d'étanchéité
- Aménagement d'une place de parking PMR au niveau foyer
- Aménagement d'un bateau pour faciliter l'accès du matériel d'entretien des espaces verts situés à proximité du terrain de football

⇒ de reconduire les travaux ou achats non réalisés en 2023 :

- Réaménagement des locaux de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers
- Renforcement de la sécurité routière dans la traversée du village
- Réfection de l'escalier de la maternelle par la pose de blocs marches et l'installation d'une rampe d'accès
- Crépi de l'espace buvette extérieur pour les associations

DCM N°23-11-24-04 – FOYER : REVISION DES CONDITIONS DE LOCATION

Madame le Maire présente à l'assemblée le bilan des locations du foyer pour l'année 2023, à savoir 39 week-ends de location (5 par des non-résidents, 18 par des résidents et 16 par les associations de Bouchepon). Il faut également tenir compte des occupations en semaine par le club du 3x20 (9 cafés-gâteaux et 3 repas) et les activités danse, fitness et ping-pong de l'association du foyer.

Afin de réduire le nombre de location, et d'ainsi soulager la charge de travail pour l'adjoint technique (occupant également l'emploi d'adjoint d'animation et technique à l'accueil périscolaire), Madame le Maire soumet au Conseil Municipal deux propositions :

- augmenter les tarifs de la location (plus bas que les prix pratiqués dans les communes voisines)
- ne plus louer la salle des fêtes aux non-résidents

Avant de se prononcer, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de prévoir un entretien avec l'agent pour lui soumettre la possibilité de ne pas louer le foyer 3 semaines en juillet/août selon ses congés à poser impérativement avant le 31 janvier de l'année N, 1 semaine pour Noël et 1 semaine pendant une autre période de vacances scolaires.

Ce qui permettrait à l'agent de poser ses congés durant les vacances scolaires.

Toutes les questions, inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h10.

Le Maire
Micheline FICKINGER



La Secrétaire de Séance
Sabine HEIL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' and 'H' followed by a horizontal line.